

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DU ROVE**

**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 20 ; Pouvoirs : 8 ; Absents : 9

L'an deux Mil vingt-deux, le quatorze septembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO Maire, suite à la convocation en date du 7 septembre 2022.

**ETAIENT PRESENTS :** BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia - CASABURI Francine - CORTES Jeanne - DESMATS Nicole - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel - LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Georges - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SALAS Aline -

**ONT DONNE POUVOIR :** COSTE Raymonde à DESMATS Nicole - DEQUIVRE Claude à ROSSO Viviane - JUAN Annie à CORTES Jeanne - LILLO Sabine à ROSSO Georges - BRESO Patrice à MONTALBAN Francis - FIORI Frédéric à SABATINO Paul - MAISONNEUVE Régis à BONNET Marie-Claude - SOLE Jean-Pierre à JAUFFRET Michel.

**ABSENTS :** COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - JUAN Annie - LILLO Sabine - BRESO Patrice - FIORI Frédéric - MAISONNEUVE Régis - SOLE Jean-Pierre - MAZADE Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** SALAS Aline

2022-07-06

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 Janvier 2022

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'instructeur gestionnaire des autorisations d'urbanisme.

**Le Maire propose à l'assemblée,**

La création d'un emploi de technicien à temps complet à raison de 35 heures, pour exercer les fonctions d'instructeur gestionnaire des autorisations d'urbanisme

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Techniciens

Grade : Technicien

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** de **CREER** un poste de technicien à temps complet

**ARTICLE 2 :** d'**ADOPTER** la modification du tableau des emplois comme proposé ci-dessus.

**ARTICLE 3 :** d'**INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, au budget.

**VOTE / POUR 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

La secrétaire de séance  
Aline SALAS

Le Maire,  
Georges ROSSO

